

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle

Réunion du 6 juin 2006

PRIORITES DE FINANCEMENT

Les priorités de financement définies par la CPNEFP lors de sa réunion du 23 janvier 2006 ont été communiquées au FAF. A sa demande, certaines des priorités doivent être précisées ; De plus des dispositifs nouvellement créés doivent être inscrits dans les priorités de financement.

1. Priorités fixées lors de la réunion du 23 janvier 2006

- Les dispositifs de formation liés aux plateformes de service, finançables sur les fonds mutualisés en priorité 1, concernent en terme de public cible, outre les téléconseillers, les superviseurs et les managers de plateforme.
- Les « actions de formation contribuant au développement des compétences professionnelles et de la culture institutionnelle », dans le cadre du DIF, seront finançables sur les fonds de la professionnalisation, en priorité 2, dans la mesure où elles s'inscrivent dans un projet professionnel du salarié.

2. Nouvelles priorités

- Il s'agit :
 - Soit de dispositifs existants n'ayant pas été proposés pour les priorités de financement du FAF lors de la réunion du 23 janvier 2006,
 - Soit de dispositifs nouvellement conçus et mis en œuvre
- Les niveaux de priorités proposés sont conformes à la définition donnée dans la note d'accompagnement validée par la CPNEFP lors de la réunion du 23 janvier 2006

DISPOSITIFS A INCLURE DANS LES PRIORITES DE FINANCEMENT

DISPOSITIFS	BRANCHE	FONDS	ORDRE DE PRIORITE
• Plan de maîtrise socle	Assurance maladie	Mutualisés	1
• Certification des CRAM	Assurance maladie	Mutualisés	1
• MSSSI (management de la Sécurité des systèmes d'information)	Assurance maladie	Mutualisés	1
• Certification des comptes (correspondants locaux)	Interbranches	Mutualisés	2
• Certification des comptes (auditeurs nationaux)	interbranches	Mutualisés	2
• VAE des aides-soignantes (dispositif national d'accompagnement d'obtention du diplôme d'aide –soignant par la VAE) <ul style="list-style-type: none"> ○ Modules formation obligatoires ○ Préparation au jury ○ Formation tuteurs ○ Formation formateurs à l'entraînement oral 	Ugecam	Professionalisation	1
• Enquêteur risque maladie	Assurance maladie	Professionalisation (action ayant un objectif de professionalisation)	1
• Pilotage des activités des CPAM avec ERASME régional	Assurance maladie	Mutualisés	1